



## Conseil de quartier de Sainte-Pezenne

Le 1<sup>er</sup> mars 2023 à 20H00

Service Proximité et Relations aux Citoyens

Rédaction : Manon Mathé



\*\*\*\*\*

**Participants : 47 participants** dont le co-président habitant **Hervé POUVREAU**, l'adjoint en charge de la Vie Participative **Philippe TERRASSIN**, l'adjoint en charge de l'espace public **Dominique SIX**, le conseiller municipal délégué à la coopération citoyenne **Karl BRETEAU**. La responsable du service Proximité Relations aux Citoyens **Irene TOSI**, la coordinatrice du service Proximité et Relations aux Citoyens **Manon MATHE**.

42 conseillers de quartier et habitants.

Excusés : Elmano MARTINS co-président élu du conseil de quartier, Jean-Pierre GERVAIS conseiller de quartier

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Les actualités du Quartier
- Les projets de la commission cadre de vie
- Les projets de la commission animation
- Les projets de la coopération citoyenne
- Temps d'échanges

# 1. Les actualités du quartier

## L'Aménagement d'une voie verte le long de la rue de la Routière

Stéphane SYLVAIN, directeur de la gestion urbaine et réglementaire intervient pour présenter l'avancement du dossier.

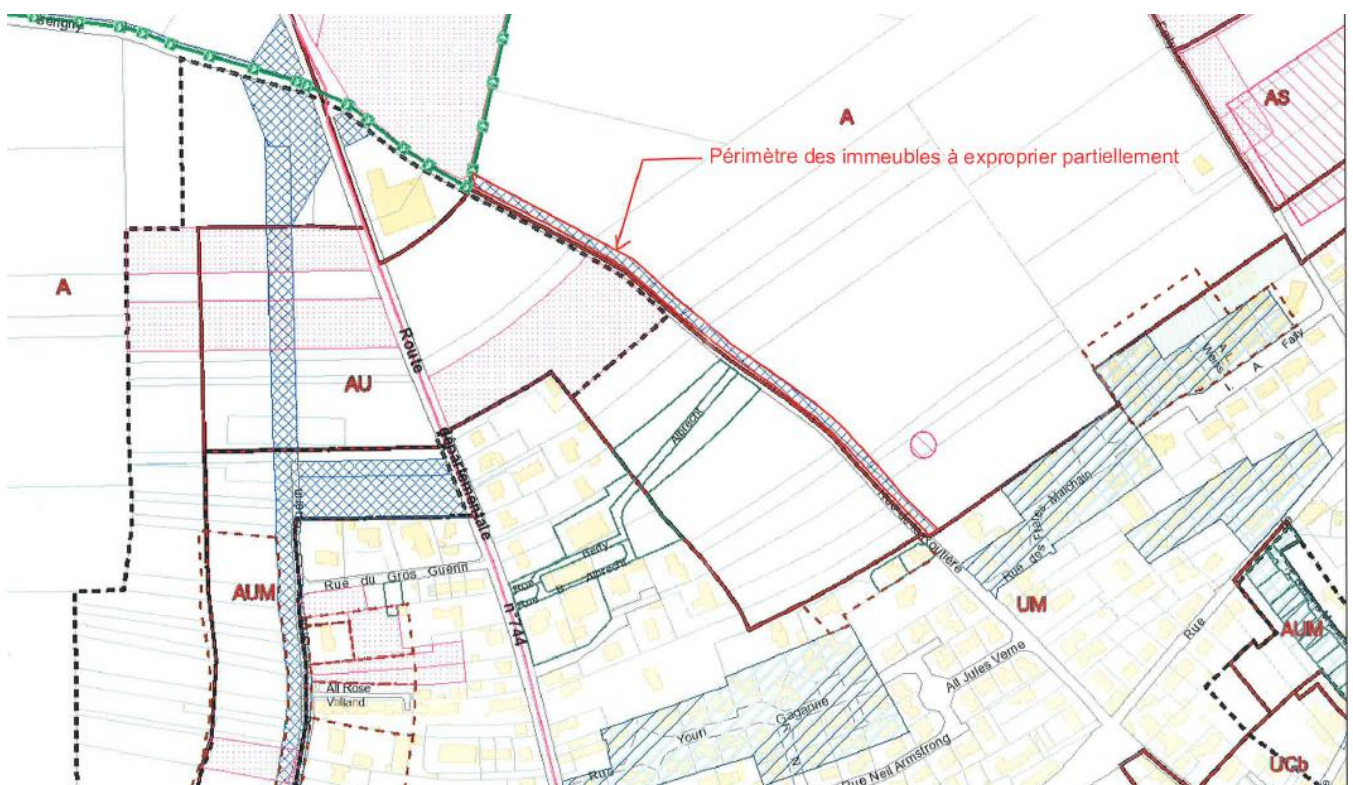
Le directeur commence par rappeler la fiche d'identité du projet.

**Objet** : délibération du Conseil municipal du 26 juin 2018 de mise en œuvre du projet d'aménagement d'un chemin cyclable et pédestre le long de la rue de la Routière.

**Emplacement** : côté Nord de la rue, après la dernière maison d'habitation située 50 rue de la Routière jusqu'à l'intersection avec le chemin du Cabaret.

**Emprise** : portions de 9 parcelles à usage agricole (ZV 5, 6, 7, 8, 204, 11, 12, 13, 14), soit une contenance approximative de 3 516 m<sup>2</sup> (sur une surface totale de 98 020 m<sup>2</sup>) → zone A au PLU.

**Objectif** : sécuriser les déplacements pédestres et cyclistes des habitants vers la zone commerciale (route de Coulonges) et les équipements sportifs existants sur le secteur.



Une habitante interroge sur la nécessité à laisser une entrée pour les tracteurs sur chaque parcelle. Dominique SIX répond que la réglementation l'impose, les parcelles ne peuvent pas être enclavées.

Puis, Stéphane SYLVAIN énonce la procédure d'acquisition foncière qui s'est déroulée en plusieurs étapes.

Etape 1 : Négociation à l'amiable. La négociation n'a pas permis de trouver un accord donc demande de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du projet auprès du Préfet (permettant d'aller, si nécessaire, jusqu'à l'expropriation du foncier concerné).

Etape 2 : Arrêté du 21 août 2020 : le Préfet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP (du 7 au 24 septembre 2020). Rapport du commissaire-enquêteur : avis favorable au projet.

Etape 3 : Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet (art. L. 126-1 Code Environnement) adoptée par délibération du 15 mars 2021 (la déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général).

Etape 4 : Arrêté du 29 juin 2021 : le préfet a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement.

Etape 5 : La Ville a informé chaque propriétaire en octobre 2021 de l'utilité publique du projet et de l'intervention du géomètre pour définir la surface exacte du cheminement sur chaque parcelle concernée, en vue de solliciter auprès du Préfet une enquête parcellaire.

Elle a adressé une nouvelle offre d'acquisition mais n'a obtenu aucun accord.

Etape 6 : octobre 2021 : devis sollicité auprès du géomètre (relance en mars 2022)

- Janvier 2022 : rencontre entre l'Adjoint à l'urbanisme et des exploitants concernant les accès aux parcelles agricoles.
- Juin 2022 : convocation du géomètre adressées aux propriétaires afin de procéder à la délimitation des emprises concernées : seuls 2 propriétaires étaient présents.
- Août 2022 : envoi par le géomètre du document de division cadastrale à chaque propriétaire pour signature.

Stéphane SYLVAIN annonce la suite de la procédure en 2023.

Au 1<sup>er</sup> trimestre : dès lors que la Ville recevra du géomètre les PV de bornage, elle sollicitera de Madame la Préfète la prescription d'une enquête parcellaire dont l'objectif est de :

- . Permettre aux propriétaires de connaître exactement dans quelle mesure leur bien est concerné,
- . Recueillir toutes informations utiles sur les éventuelles inexactitudes cadastrales afin de bien identifier les propriétaires.

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre : déroulement de l'enquête – rapport du commissaire-enquêteur – demande auprès du Préfet de saisine du juge en vue de l'expropriation du foncier concerné.

Des riverains du bas de la rue de la Routière évoquent les difficultés de stationnement et proposent la mise à sens unique. Dominique SIX rappelle qu'une concertation des riverains de la rue a déjà eu lieu. L'adjoint au maire propose d'organiser une réunion thématique sur ce sujet avec les riverains.

## Les ateliers du patrimoine

Le service des archives municipales de la ville a sollicité le service Vie Participative pour présenter le travail Olwen Richard, en fin d'apprentissage.

Olwen a travaillé sur les fonds de Sainte-Pezenne et propose de faire une restitution le 22 mai aux habitants du quartier ainsi que 3 ateliers pour découvrir les archives.

Le 22 mai, la présentation portera sur :

- La présentation générale du fonds de la commune de Sainte-Pezenne
- Les explications du travail réalisé sur ce fonds
- La présentation des Archives Municipales de la ville de Niort (infos pratiques : horaires, lieu)
- Un temps d'échanges et de questions

Le programme des ateliers :

Lieu des ateliers : Archives municipales, Place Martin-Bastard, accès par l'accueil de la Mairie

Durée : 2h

Dates : 1<sup>er</sup> juin de 10h-12h, 5 juin 10h-12h et le 8 juin 14h-16h

Nombre de participants maximum : 8 personnes par atelier

Le contenu des ateliers :

- La découverte des Archives Municipales
- La présentation du fonds de Sainte-Pezenne
- Un atelier initiation à la recherche
- Un jeu autour des archives

Le contenu sera le même pour chaque atelier. Pour s'inscrire aux ateliers, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [manon.mathe@mairie-niort.fr](mailto:manon.mathe@mairie-niort.fr) ou au 05.49.78.74.42

*Les ateliers du patrimoine*

Quartier Sainte-Pezenne

*22 mai*  
18h

**Présentation générale du fonds de la commune de Sainte-Pezenne**  
Dans la salle des fêtes de Sainte-Pezenne

*1er juin*  
10h - 12h

**3 ateliers découvertes**  
**Au programme:**  
-Découverte des Archives Municipales  
-Présentation du fonds de Sainte-Pezenne  
-Atelier initiation à la recherche  
-Jeu

*5 juin*  
10h - 12h

*8 juin*  
14h - 16h

Aux archives municipales, Place Martin Bastard

## Les Chantiers Jeunesse

Philippe TERRASSIN présente la démarche des chantiers jeunesse. Les chantiers s'intègrent dans les objectifs de Niort Durables 2030, objectif 5.4.5 « Favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité ».

Le déroulé des chantiers jeunesse est découpé en plusieurs étapes :

- Etape 1 : les jeunes du CSC ont un projet d'activité ou de séjour
- Etape 2 : pour l'auto-financer en partie, ils peuvent faire un chantier jeunesse
- Etape 3 : le référent jeunesse identifie un projet d'intérêt général
- Etape 4 : les jeunes réalisent le chantier encadrés par l'animateur et/ou une association
- Etapes 5 : les jeunes partent en séjour ou réalisent leur activité

Les objectifs de ces chantiers sont tout d'abord de développer l'autonomie des jeunes, leur permettre d'être acteur de leur quartier et les sensibiliser à l'engagement.

Philippe TERRASSIN rappelle que les conseils de quartier peuvent également identifier et proposer les futurs projets pour les chantiers jeunesse.

A Sainte-Pezenne, il y a eu par exemple la réfection du mur en pierre sèche du chemin de la grimpe avec les jeunes du CSC de Part et d'Autre.

Les conseillers de quartier évoquent la possibilité de continuer le mur en pierre sèche dans le cadre des chantiers jeunesse.

## 2. Les projets de la commission cadre de vie

### Le projet de l'aire intergénérationnelle

Philippe TERRASSIN rappelle en quelques mots le projet travaillé par les conseillers de quartier.

L'objectif est de créer un espace de loisir intergénérationnel afin de renforcer l'attractivité du site. L'intention du projet repose sur la végétalisation du site en proposant des aménagements simples et durables comme par exemple des parcours en bois, des cabanes végétales.



Le projet de l'aire de jeux a été présenté aux services techniques de la ville (espaces verts, espaces publics, service des sports).

Philippe TERRASSIN présente ensuite la démarche mise en œuvre pour mener cette opération.

Première étape à venir : l'élaboration du cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle (septembre 2023 à février 2024)

- Phase 1 \_ un diagnostic partagé avec un travail sur 2 périmètres :
  - **1 périmètre élargi** : analyse du fonctionnement urbain (groupe scolaire, équipements sportifs, habitat, ...), des usages (ateliers thématiques), des mobilités, du stationnement, et identification des enjeux
  - **1 périmètre opérationnel** et ses interfaces avec son environnement proche et immédiat
- Phase 2 \_ un schéma fonctionnel de composition qui tient compte à la fois de l'existant (fonctions et usages), des nouveaux besoins (formulés par le conseil de quartier) et prene en compte les enjeux de la feuille de Route Niort 2030, ainsi que le schéma cyclable

- Phase 3\_Elaboration d'un programme partagé et chiffré qui s'inscrit dans une démarche de coût global notamment en tenant compte des capacités d'exploitation et d'entretien de la ville afin d'assurer la pérennité de l'aménagement

Sur la base du programme chiffré, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre (Etudes de conception de septembre 2024 à février 2025)

Les travaux pourraient commencer à l'été 2025.

Un conseiller de quartier interroge sur le déplacement du stade de football. Dominique SIX répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Le stade Grand-Croix étant déjà supprimé par le projet du Crématorium (le projet du crématorium prévoit la suppression d'un terrain de foot, sur le site de Grand-Croix, mais pas de l'ensemble du stade).

Le président du club de football de Sainte-Pezenne, demande si dans le cadre du projet, les vestiaires seront supprimés et déplacés côté stade ? Le club souhaite que le déplacement des vestiaires soit rajouté à l'étude de maîtrise d'œuvre et chiffré. Philippe TERRASSIN indique qu'à ce jour il n'y a pas le budget pour financer l'ensemble de l'opération. Le projet sera chiffré avec deux options, l'une en intégrant la démolition et reconstruction des vestiaires et l'autre sans intégrer la partie vestiaire. Le chiffrage permettra d'envisager un phasage de l'aménagement.

## La réfection des panneaux des sentiers de Sainte-Pezenne

Sylviane PLANCHOT (conseillère de quartier) a réalisé un inventaire des panneaux de signalisation des 3 sentiers de Sainte-Pezenne.

Les bornes directionnelles et les panneaux d'information sont usés et ne sont plus lisibles.

Le travail de Sylviane a été donné au service des Espaces Verts qui s'occupe de la réfection des panneaux.

Les nouveaux panneaux devraient voir le jour avant l'été.



## 3. Les projets de la commission animation

### Noël dans les quartiers : le bilan

Sylviane PLANCHOT (conseillère de quartier et membre du Comité d'Animation Pexinois), Philippe AUDURIER (conseiller de quartier) et Amandine GIBEAU (directrice du CSC de Sainte-Pezenne) prennent la parole pour présenter le bilan de la fête de Noël qui s'est tenue le vendredi 9 décembre 2022.



Pour organiser cette fête de Noël, le conseil de quartier s'est associé au CAP et au CSC de Sainte-Pezenne. L'APE n'a pas souhaité participer aux festivités.

Le programme de la fête était riche : marché artisanal, atelier de décoration de boules de Noël et bonnet de Noël, magicien, chorale, danse etc.

Les intervenants sont très satisfaits et rappellent que pour un premier marché de Noël il y a eu beaucoup de monde. Les exposants ont fait peu de ventes mais sont très satisfaits de l'accueil et de l'ambiance.

L'équipe de la commission d'animation annonce la prochaine date des festivités de Noël : le vendredi **15 décembre 2023** au CSC de Sainte-Pezenne. La commission lance un appel aux bénévoles.

## Les Pexi-randonnées

Sylviane PLANCHOT et André BEAUDOIN (conseiller de quartier) présentent le programme de la deuxième édition des PEXI-RANDONNADES le samedi 1<sup>er</sup> avril et dimanche 2 avril 2023.

Le thème de la randonnée cette année est le patrimoine.

Au programme:

### Samedi 1er avril :

- 10 – 12h : rendez-vous au Clos des 4 saisons pour une chasse aux poissons et des activités familiales
- 14h : Départ du Château de Chantemerle pour une randonnée sur le thème du patrimoine animée par Daniel COURANT
- 18h : Pot offert par la Ville de Niort au retour de la randonnée au Château de Chantemerle
- 19h : repas festif organisé par l'Union Sportive Pexinoise et animation musicale proposée par Session A. Repas : 1 apéro, paella, dessert pour 13,50€. Réservation du repas au 06.42.33.61.71 avant le 20 mars.

### Dimanche 2 avril :

- 9h – 13h : marché artisanal dans le parc du Château de Chantemerle
- 10h -12h : atelier de décoration d'œufs de Pâques
- 14h: PEXIATHLON Pétanque, Palet et Penalty
- 16h : Chasse aux œufs de Pâques

Organisé par le conseil de quartier de Sainte-Pezenne, le CSC de Sainte-Pezenne, le Comité d'animation pexinois et l'Union sportive pexinoise

# LES PEXI-RANDONNADES

**1<sup>er</sup> & 2<sup>e</sup> AVRIL 2023**  
10H À 19H

**Parc du château de Chantemerle,**  
rue Angéline Falty

Randonnée patrimoine avec Daniel Courant  
/ Repas festif /  
Marché / Chasse aux œufs /  
Pexiathlon

**2<sup>e</sup>me édition**

USP  
Comité d'Animation Pexinoise  
Niort  
SAINTE-PEZENNE

Détails du programme →  
au verso



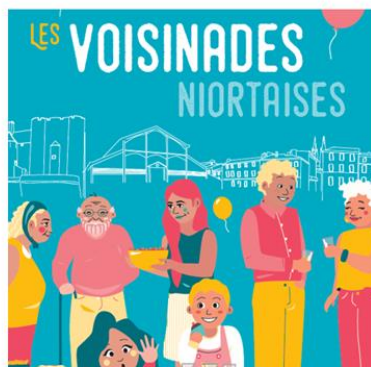
## 4. L'agenda des manifestations de la coopération citoyenne

Karl BRETEAU, conseiller municipal présente les actions à venir de la coopération citoyenne.

### Voisinades : vendredi 12 mai 2023

#### Les Voisinades

Les voisinades auront lieu cette année le vendredi 12 mai. Les inscriptions ouvriront à partir du lundi 17 avril 2023. Les kits seront à récupérer à l'hôtel de Ville.



#### Le temps fort des conseillers de quartier

Karl BRETEAU annonce la date de la fête des quartiers : **le samedi 10 juin à 14h00.**

Venez fêter les 20 ans des conseils de quartier niortais. A pré-Leroy, pleins d'activités sportives et ludiques pour tous les âges.

Et le soir, une guinguette : chacun ramène son pique-nique et profite d'une animation musicale.

Philippe AUDURIER sera le référent du quartier de Sainte-Pezenne sur l'événement et pour la constitution d'équipe pour participer aux Olympiades.

Une habitante propose que la couleur attribuée aux quartiers soit la même que la carte des quartiers sur le vivre à Niort.

#### Le Téléthon

Projet d'un temps fort Téléthon à Niort

Nous recherchons des idées, des associations, des personnes motivées pour récolter des dons

N'hésitez pas à aller sur le site : [www.agir.telethon.fr](http://www.agir.telethon.fr)



## 5. Temps d'échanges

**Question** : il y a combien de conseils de quartier dans l'année ?

**Réponse** : *Philippe TERRASSIN rappelle qu'il y a 3 conseils de quartier dans l'année. Un premier au mois de février/mars, un second sous un format plus convivial au mois de juin et le dernier au mois de septembre/octobre. Il y a également le temps fort au mois de novembre avec Mr le Maire qui reprend toutes les actions des 9 conseils de quartier.*

**Question** : A qui doit-on se référer pour signaler un campement illégal de gens du voyage ?

**Réponse** : *Philippe TERRASSIN et Dominique SIX rappellent que c'est une compétence agglo. Si le terrain est privé, le propriétaire doit le signaler.*

**Question** : un conseiller de quartier interroge sur la rue Angéline Faity pour un problème de stationnement anarchique et propose un marquage au sol pour matérialiser 6 places ?

**Réponse** : *Manon MATHE, coordinatrice du quartier, laisse ses coordonnées afin que le conseiller puisse envoyer sa demande avec les photos jointes et se rapprocher du service de la Direction de l'espace Public.*

**Question** : une habitante s'interroge sur les suites de l'aménagement de la rue de Grange ?

**Réponse** : *Dominique SIX indique que le marquage au sol sera fait au printemps. Des arbitrages sont à faire concernant cette rue notamment sur le questionnement de l'enfouissement des réseaux.*

**Question** : un conseiller de quartier alerte sur la rue Louis Merle. Une cuvette d'eau se forme lorsqu'il pleut à proximité de l'arrêt de bus.

**Réponse** : *Philippe TERRASSIN indique que le service Vie Participative va faire un signalement. Il rappelle qu'il existe un outil sur le site de la ville qui permet de signaler les anomalies.*

**Manon MATHE**

*Coordinatrice Participation Citoyenne  
Service Proximité et Relations aux Citoyens*

*Ville de Niort*

*05.49.78.74.42*